



PROTECTION
INCENDIE
BATIMENT COLLECTIF

SOMMAIRE

**1. SOLUTIONS APPLIQUEES A NOTRE EXEMPLE DE BATIMENT
D'HABITATION COLLECTIF3**

Concernant la Règlementation Sécurité Incendie, en cas d'application de l'IT 249 de juillet 2010, les configurations constructives décrites ne peuvent être prescrites en l'état et doivent faire l'objet d'adaptations permettant une maîtrise de la propagation du feu en façade. Le document « Bois construction et propagation du feu par les façades – juillet 2023 » à valeur d'Appréciation de Laboratoire présente des solutions constructives de référence à utiliser en lieu et place des solutions du paragraphe §2.4 de l'IT 249 de juillet 2010 (Cf courrier DGSCGC/DSP/SDIAS/BPREV du 27/01/17).

Les solutions présentées dans ce guide sont également réputées satisfaire les dispositions de l'arrêté d'Aout 2019 applicables aux conceptions de façades des bâtiments d'habitation vis-à-vis du risque incendie, et pour certaines, aux dispositions de l'arrêté d'Aout 2019 applicables à la rénovation des façades des immeubles de moyenne hauteur à usage d'habitation (4^{ème} famille).

D'autres appréciations de laboratoire collectives ou propriétaires peuvent répondre à ces objectifs.

1. SOLUTIONS APPLIQUEES A NOTRE EXEMPLE DE BATIMENT D'HABITATION COLLECTIF

Habitation 2^{ème} famille :

L'escalier doit être encloisonné

(écran EI 30, par ex. 2xBA13)

En façade :

Pas d'application de l'IT 249

Parement Euroclasse D-s3,d0

Via un rapport de classement ou un classement conventionnel compatibles avec le panneau support

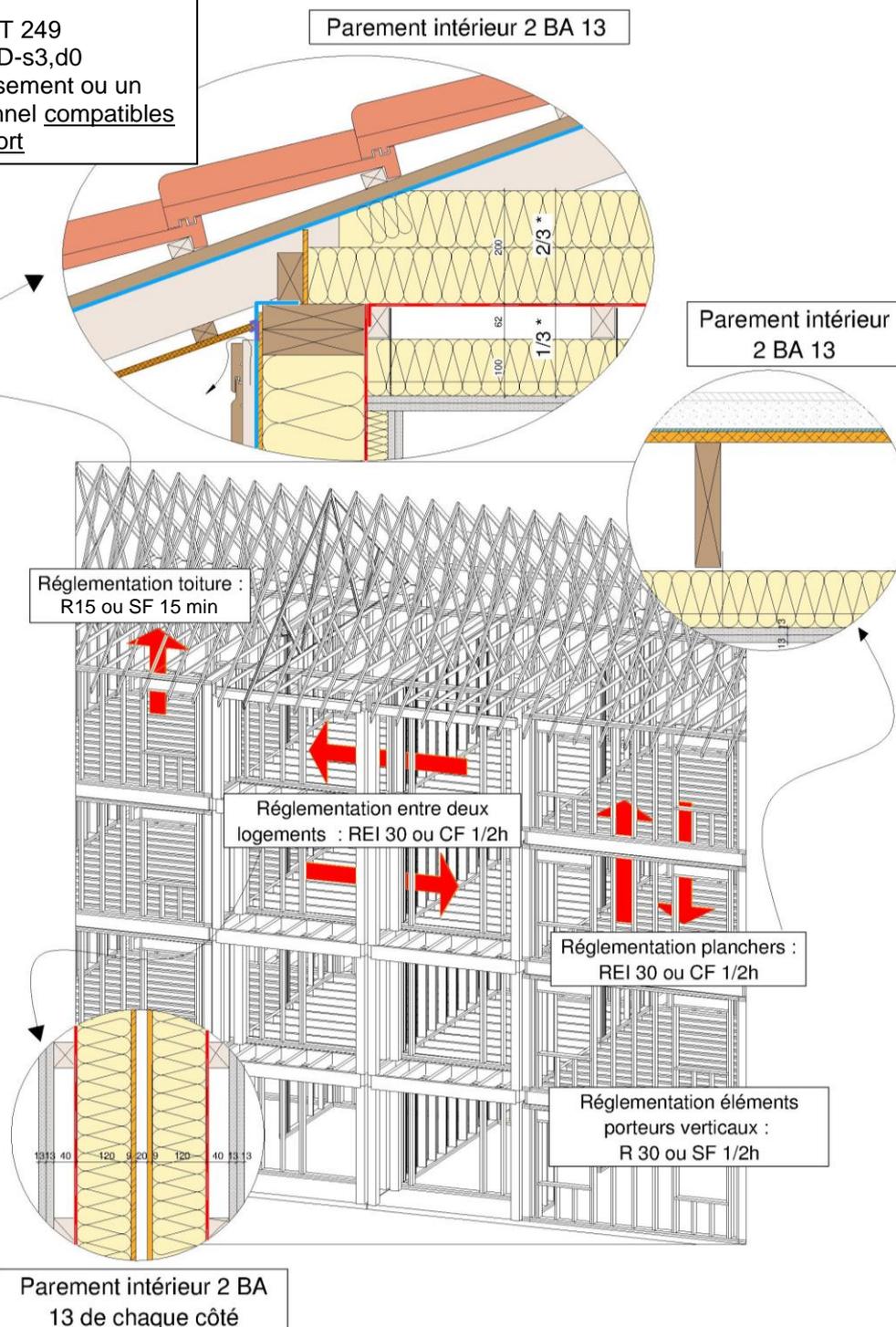


Figure 1: Schéma illustrant la réglementation incendie et des types de parois permettant de répondre à celle-ci pour un bâtiment collectif type.